



André Lacroix
Président Directeur Général
Chairman & Chief Executive Officer

Bâtiment Brother Bear
A l'attention de David Charpentier

Chessy, le 17 janvier 2005

Objet : Application de l'article L.122-39-1 du Code du Travail

Monsieur,

J'ai lu avec attention votre courrier en date du 10 janvier dernier relatif à l'utilisation des langues française et anglaise au sein de notre Société.

Je tiens à vous confirmer qu'aucune consigne générale n'a été donnée concernant l'utilisation de la langue anglaise au détriment de la langue française. Les problèmes auxquels vous faites référence dans votre courrier ont fait l'objet de mon attention particulière et ont été corrigés.

Nous continuerons à veiller à ce point comme nous l'avons toujours fait par le passé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copies Philippe Gas
 Daniel Dreux
 Claude Beaulieu
 Elena Stanciu

Boite Postale 100
77777 Marne-la-Vallée
Cedex 4 – France

© DISNEY
EURO DISNEY S.C.A.
Société en Commandite par actions
au capital de 804 833 342,74 euros
Siren 334 173 887 RCS Meaux.
Gérant Euro Disney S.A.